

# ATTESTATION DE CAPACITE

## N° 17773

( Rév. : 1 )

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement  
et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, QUALICLIMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

**SEICAR**

5 allée des Morilles

74960 MEYTHET

(SIRET n°30079442700017)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

**CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.**

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.

Validité du : 08/10/2014

au : 07/10/2019

Fait à Paris,

Le : 29/09/2014

**Joseph Amar**

Vice Président  
Département Agrément

**Claude Malley**

Président



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur [www.datafluides.fr](http://www.datafluides.fr) ou flashez ce QR code :



QUALICLIMAFROID